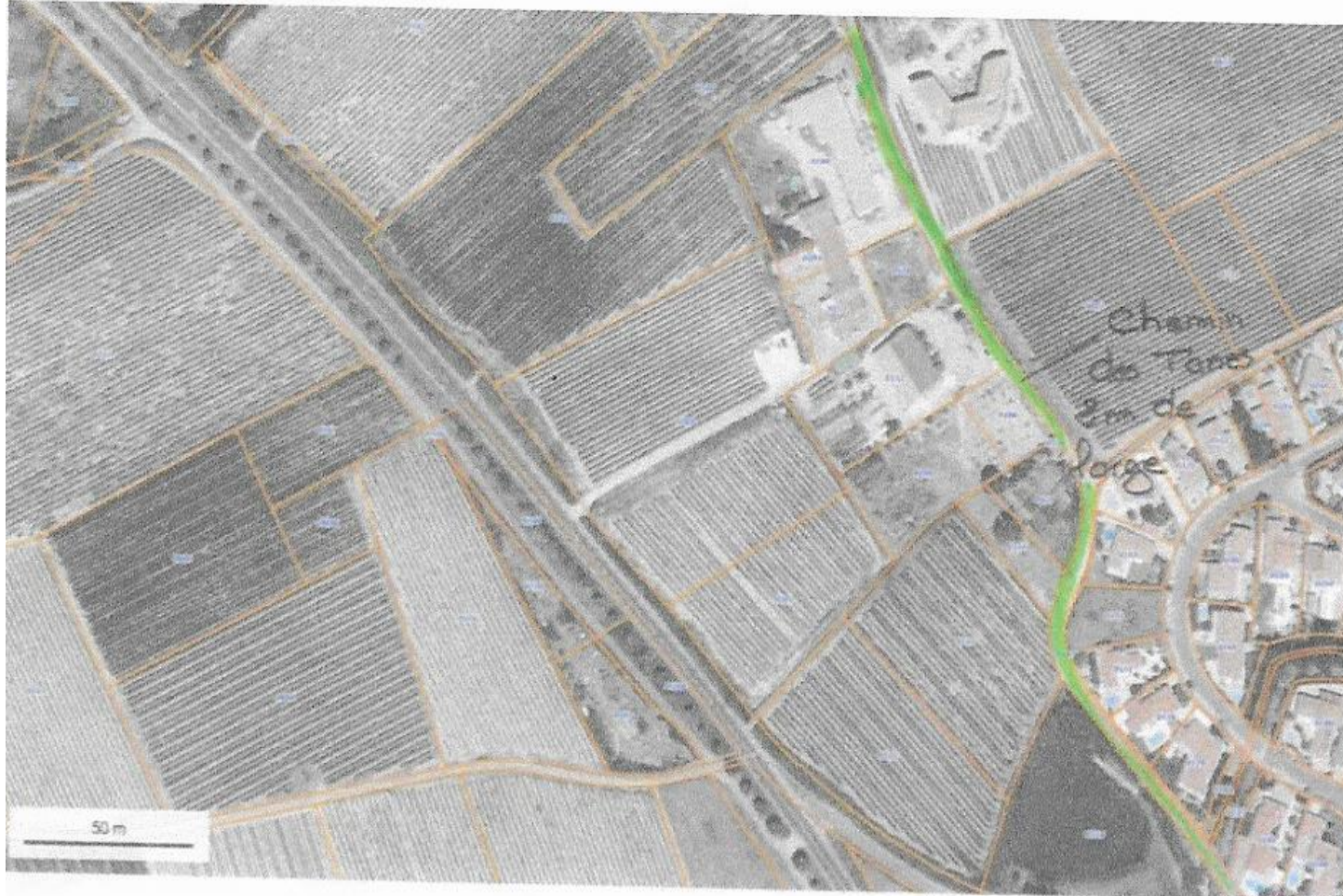


**Domaine Emile & Rose**  
**Mr Marc ROYO**  
**Chemin des Tanes**  
**34490 CORNEILHAN**

En vue de la révision du SCOT, je viens à vous afin d'attirer votre attention sur la situation de la Commune de CORNEILHAN et par là même sur la situation de mon exploitation agricole.

En effet, comme je l'avais déjà fait remonté au niveau communal dans le cadre de la révision du PLU, il est indispensable que le secteur dans lequel se trouve mon 'exploitation agricole Emile & Rose soit règlementé. Qu'il y ait une véritable politique d'aménagement du secteur et surtout que cette politique d'aménagement soit suivie par les travaux nécessaires pour que tout cela soit en symbiose.

Tout d'abord, le chemin des Tanes (plan ci-joint) est un des points centraux des différentes problématiques que rencontre ce secteur et les exploitants dont je fais partie.



Ce secteur étant en zone agricole de nombreux exploitants y ont leurs entrepôts agricoles. Certains s'y sont installé avec une maison d'habitation, d'autres ont fait des box de stockage. Enfin, un va et vient de véhicules se déroule au cours de la journée. Seulement il n'y a qu'un seul accès, le chemin des Tanes de 3m de large comme indiqué sur le plan ne peut pas accueillir des véhicules qui se croisent et encore moins de gros engins agricoles ou de gros camions de livraisons comme cela peut être mon cas. Si arrivait que deux véhicules se retrouvent nez à nez il est impossible de se garer sur le bas-côté et reculer dans le chemin s'avère infaisable et dangereux.

J'ai pour ma part, bénéficié d'une permission de voirie sur la route départementale mais celle-ci s'avère très limitée puisque l'accès officiel demeure Chemin des Tanes. Je dois en priorité faire passer tous les visiteurs ainsi que les camions et autres véhicules venant à mon domaine par le Chemin des Tanes. En voyant tout le trafic autre que celui généré par mon domaine cela devient de plus en plus compliqué. Il est nécessaire et indispensable que dans un but de développement de cette zone dans de bonnes conditions ainsi que dans un but de sécurité publique que des mesures soient prises par la commune.

C'est une zone qui doit être aménagée mais je pense très honnêtement qu'avant de penser aménagement il faut penser redéfinition de la zone et réglementation de cette dernière.

La commune de Corneilhan ne semble pas prendre conscience ou ne veut pas prendre conscience que les temps changent qu'on ne peut pas vivre encore à Corneilhan comme il y a ne serait que trente ans. Même l'agriculture et notamment la viticulture prennent de nouvelles formes et une nouvelle ampleur. Cette zone ne doit pas rester une soi-disant zone agricole puisque cette caractéristique de zone ne semble s'appliquer qu'aux viticulteurs n'étant pas dans les bonnes grâces de la municipalité.

Certes, la zone agricole doit rester mais dans ce cas présent doit être scrupuleusement respectée et non l'être par certains riverains et bien moins par d'autres. Mais au-delà d'une zone agricole il est indispensable que le caractère de la zone s'élargisse à une zone artisanale /commerciales. La commune de Corneilhan a une magnifique tradition viticole. Mais il est nécessaire que cette tradition ait une vitrine. Une vitrine à travers la vente de ses vins. La transformation de ses produits issus de l'agriculture.

On ne peut pas ignorer que la viticulture n'est plus le simple fait d'un homme cultivant ses vignes solitairement et amenant son raisin soit à la cave coopérative soit dans sa cave privée ; la viticulture maintenant c'est aussi de la vente des produits, des produits dérivés et des activités festives autour. Et ce tout en respectant la sobriété foncière. Le propos n'est pas ici dans la volonté de construire plus et de mettre à mal la sobriété foncière qui est la nouvelle ligne directrice en France. Bien évidemment qu'il est indispensable de moins imperméabiliser les sols de moins consommer de la surface foncière. Mais tout ceci peut être réalisé en bonne intelligence, en concertation et dans le respect des volontés politiques actuelles.

Et non en laissant des zones du PLU par le fait d'une municipalité engluée dans le passé, restent figées et inexploitable, tous ces avantages de la viticulture et de l'agriculture en général sont gâchés. La commune a d'ailleurs poussé les choses jusqu'à bloquer encore plus la zone agricole en la mettant par le fait d'une modification de PLU en A0. C'est-à-dire que même en tant qu'agriculteur on ne peut strictement rien accomplir dans ce périmètre A0(voir plan ci-dessous)





A partir de l'instant où une ouverture à la modernité serait envisagée, il serait bien sûr indispensable de rendre les axes praticables. La commune est dans le même immobilisme à ce niveau-là. Aucune conversation, aucune ouverture ne peut avoir lieu avec la commune de CORNEILHAN même au nom de la sécurité publique.

Les agriculteurs, viticulteurs ou autres qui souhaiteraient amener la commune sur le chemin du changement et de la modernité sont mis en déroute. Il est à se demander si la volonté politique de Corneilhan n'est pas une désertion des éléments de croissance.

C'est dans ce but que j'attends beaucoup de la révision du SCOT et de l'intervention de ce dernier auprès de la commune de Corneilhan, de son maire et ses élus.

Respecter les traditions et l'environnement en s'ouvrant à la modernité. Je pense que la volonté étatique est là.